



# Rapport des Observateurs indépendants

Jeux paralympiques de 2008 à Pékin

*Traduction de la version originale (en anglais)*

# JEUX PARALYMPIQUES DE 2008 À PÉKIN, RAPPORT DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>CONCLUSIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>4</b>
<b>OBSERVATIONS SUR LE PROGRAMME</b> .....	<b>6</b>
1. Systèmes d'éducation et d'information (externe).....	6
2. Systèmes de formation et d'administration, y compris traitement des échantillons et de la documentation .....	6
3. Procédures de prélèvement d'échantillons .....	8
4. Procédures pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques .....	11
5. Gestion des résultats .....	11
<b>ANNEXES</b> .....	<b>13</b>
1. Composition de l'équipe des Observateurs indépendants.....	13
2. Résultats d'analyse anormaux et atypiques .....	13
3. Récapitulatif des contrôles .....	14
4. Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques - Procédures et statistiques .....	15



## INTRODUCTION

L'équipe des Observateurs indépendants (équipe des OI) nommée par l'AMA a été à Pékin du 2 au 18 septembre. L'équipe se composait de cinq membres (cf. annexe 1). Du fait d'une indisponibilité tardive, un expert juridique a été remplacé par un expert médical.

L'équipe des OI était chargée de conduire une mission de style « audit » qui fournissait des commentaires réguliers (quotidiennement, dans ce cas) à la commission antidopage (CAD) du Comité international paralympique (CIP), lors de réunions auxquelles assistait également le chef de la division antidopage du comité d'organisation des Jeux à Pékin (BOCOG).

Il convient de noter que cette méthode est assez différente du type de mission d'observation uniquement appliquée durant les Jeux olympiques qui précédaient. C'est pourquoi la nécessité de fournir un rapport complet de toutes les observations est sans objet, et le présent document vient seulement récapituler les observations principales sans fournir davantage de détails sur les sujets déjà abordés et traités de manière satisfaisante à mesure que les Jeux se déroulaient.

L'équipe tient à exprimer sa sincère appréciation à Toni Pascual, président de la CAD, et à tous les membres de cette commission, au Dr Oriol Martinez, président de la commission d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques du CIP, à ses membres, au directeur médical et scientifique du CIP, le Dr Peter Van de Vliet, à son personnel, au chef de la division antidopage du BOCOG, Chen Zhiyu, à son personnel, et à tous ceux qui ont participé au système du contrôle du dopage du BOCOG. Ils ont prodigué toute la coopération nécessaire à l'appui de la mission des OI. Nous exprimons nos plus chaleureux remerciements aux milliers de volontaires à Pékin qui n'ont jamais manqué de nous adresser un visage souriant et de nous fournir une réponse utile chaque fois que nous nous sommes adressés à eux. Enfin, nous remercions les sportifs paralympiques qui, quasiment sans exception, se sont montrés tout à fait coopératifs et ont soutenu les activités de contrôle du dopage aux Jeux et nous ont tous enthousiasmés par leurs performances.

Par leur envergure et celle du programme de contrôle du dopage, les Jeux paralympiques ne sont pas du même ordre que les Jeux olympiques. Néanmoins, le fonctionnement d'un tel programme dans ce contexte comprend de nombreuses complexités supplémentaires, notamment la gamme étendue des différentes classifications d'épreuves, chacune avec ses propres finales, et la nécessité de régler toutes les difficultés (nombreuses) que peuvent poser les sportifs paralympiques durant les contrôles du dopage.

L'équipe a eu pour méthode de surveiller tous les aspects du programme de contrôle du dopage (exception faite dans ce cas du laboratoire, assujéti aux exigences de l'accréditation de l'AMA), de manière suffisante pour lui permettre d'en tirer des conclusions valables sur l'exactitude de l'application des règles. À cette fin, la référence était le Guide du contrôle du dopage du CIP, ensemble de règles applicables durant les Jeux et préalablement jugées par l'AMA conformes au Code mondial antidopage et aux Standards correspondants. En outre, des conclusions, que nous espérons profitables, ont également été tirées quant à la « qualité » du travail effectué.

Avec une équipe de seulement cinq personnes, l'objectif n'a jamais été de surveiller chaque prélèvement d'échantillon et, bien que l'équipe des OI demeure parfaitement consciente qu'elle n'a pas observé tous les instants qui ont pu donner lieu à des circonstances inhabituelles, nous estimons que les conclusions que nous avons tirées représentent de valables généralisations sur le système dans son ensemble.

L'équipe des OI s'est réunie tous les matins pour discuter des observations réalisées la veille. Les points significatifs étaient définis et soumis par le chef des OI à la réunion matinale de la CAD, à laquelle assistait également le chef de la division antidopage du BOCOG. Une fois ces questions abordées et, le cas échéant, éclaircies, elles étaient reprises dans un rapport écrit distribué le lendemain. Tant le CAD que le BOCOG se sont montrés réceptifs et réactifs aux points soulevés par l'équipe des OI, ce qui, le cas échéant, était démontré par les réactions d'ajustement du travail des ACD sur le terrain. L'équipe des OI a tout à fait l'impression que les commentaires immédiats sous cette forme ont été très appréciés des autres parties.

Ce rapport contient peu d'éléments, et aucun de la plus haute importance, qui n'aient été portés à l'attention de la CAD et du BOCOG lors de ces réunions et par le biais des rapports écrits. En tout état de cause, un certain nombre de points individuels ou relativement mineurs soulevés à ces réunions et réglés de manière satisfaisante par la suite n'ont pas été mentionnés ici.



## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

### APPLICATION DU GUIDE DU CONTRÔLE DU DOPAGE DU CIP

En dépit de certaines questions spécifiques soulevées plus tard, la conclusion générale importante que l'équipe des OI peut tirer sans équivoque est que le Guide du contrôle du dopage du CIP a été exactement et fidèlement respecté durant ces Jeux. Des erreurs ont été commises mais, dans l'ensemble, elles ont été remarquablement peu nombreuses, et elles ne retirent rien à la qualité de cette conclusion. L'équipe des OI n'a pas assisté à une situation où une erreur quelle qu'elle soit aurait suffi à jeter un doute sur l'intégrité de l'échantillon ou la validité de la procédure.

### CIP

La CAD n'aurait pratiquement pas pu être prise en faute quant à la manière dont elle assumait ses fonctions durant les Jeux. La méthode était exhaustive, explicite et concentrée sur les besoins des sportifs.

S'il s'est révélé un cas de faiblesse significative, c'est celui du défaut d'assurer l'accès à l'ensemble des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. En pratique, ceci n'a pas posé de problème, mais une situation peut être envisagée lors de laquelle un sportif, présentant un résultat d'analyse anormal, pourrait être suspendu provisoirement quand bien même existerait une AUT valide mais non accessible au moment voulu. L'alternative serait que le sportif ne soit pas suspendu du fait d'une AUT en vigueur éventuelle et qu'il continue de concourir alors qu'en fait aucune AUT n'existerait et qu'une violation serait effectivement intervenue.

Cette situation reflète un problème structurel significatif de la procédure pour l'AUT en général et évident lors d'autres manifestations. Il est clair que le CIP en a pris conscience et a tenté de le résoudre de façon significative. Néanmoins, il a été potentiellement exposé à cette situation.

Il ne fait pas de doute qu'une rationalisation des exigences pour l'AUT est essentielle, afin d'éviter en règle générale des problèmes constants de cette nature et notamment à l'occasion de grandes manifestations.

Finalement, et de toute évidence, malgré les efforts appréciables accomplis en prévision de ces Jeux et durant leur déroulement (auxquels il est fait référence ultérieurement), des difficultés significatives demeurent concernant l'amélioration de l'éducation des Comités nationaux paralympiques, des sportifs et du personnel d'encadrement et entre les éditions des compétitions paralympiques et surtout dans la période qui les précède. Les preuves présentées durant les audiences, lorsqu'elles étaient d'emblée acceptées, témoignaient que même des sportifs expérimentés manquaient d'informations nécessaires qui leur permettent d'éviter de violer les règles.

### BOCOG

Même s'il serait faux de déclarer que l'opération mise en place par le BOCOG était sans faute, il faut bien reconnaître qu'étant donné l'envergure et la complexité de ce programme de contrôle du dopage, les difficultés linguistiques non négligeables et autres inhérentes aux sports paralympiques, cela n'a pas été loin d'être le cas.

Le personnel du contrôle du dopage du BOCOG n'avait absolument rien laissé au hasard pour la mise en œuvre d'un système complet, approfondi et sans faute. Les ACD étaient correctement formés et leurs compétences et leur respect dans l'application des procédures n'ont donné lieu à aucune protestation. Si critique il y a, légère, c'est sur le fait qu'un nombre plus élevé d'entre eux aurait pu être capable de mieux communiquer avec les sportifs (compte tenu même des difficultés linguistiques). Ils n'ont pas toujours fait preuve d'une souplesse suffisante ni profité de toutes les occasions pour mettre les sportifs absolument à l'aise, sans pour autant s'écarter irrémédiablement des protocoles fixés.

Par ailleurs, il a été observé, et ceci correspond à ce que constatent la plupart des missions des OI, que les escortes étaient les membres les moins expérimentés des équipes de contrôle du dopage. Par conséquent, elles n'étaient pas toujours autant mises en garde ou préparées qu'elles l'auraient dû, vu les difficiles circonstances susceptibles de se présenter à elles dans le cadre de cette fonction. Étant donné la grande suffisance en personnel de contrôle du dopage, il paraissait possible que les superviseurs des escortes jouent un rôle plus assidu d'assistant et de tuteur envers le personnel plus jeune.

L'équipe des OI estime que les prochains comités d'organisation devraient envisager soigneusement la question de nommer ou non des ACD internationaux expérimentés (susceptibles d'avoir été formés pour opérer selon des manières variées, performantes mais différentes) ou de former du personnel national afin de maximiser la cohérence. Un mélange des deux serait peut-être plus efficace pour garantir l'application des compétences d'ACD internationaux très expérimentés, tout en permettant le partage de l'expérience précieuse que la participation à de tels Jeux peut représenter.

### APPLICATION DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES ET RAPPORTS

Alors qu'il y a (inévitablement dans un programme de cette envergure) des occurrences individuelles de non-respect des procédures établies, elles se sont avérées très peu nombreuses dans l'ensemble. Il n'est pas prévu, et cela serait sans intérêt, de les détailler dans le présent rapport autrement que pour illustrer des conclusions plus générales.



L'équipe a relevé deux points relatifs aux règles et aux procédures qui pourraient être considérés comme des erreurs « systématiques ». C'est-à-dire qu'il a été observé qu'elles intervenaient tout au long du programme plutôt que dans des cas isolés.

Le premier d'entre eux est le niveau limité de rapports formels par le biais du formulaire supplémentaire concernant les non-respects et autres circonstances hors normes. Certes, nous avons déclaré que le nombre d'erreurs était relativement peu élevé. Néanmoins, il a tout de même été significatif et il y a eu encore plus de successions de circonstances qui, tout en ayant été correctement traitées par les ACD, auraient de toute évidence nécessité une explication par le biais d'un rapport. Le nombre de rapports joints aux formulaires de contrôle du dopage ne reflète aucunement celui de ces incidents.

Tout en sachant que le BOCOG disposait de son propre dispositif interne de rapport au chef de la division antidopage, ces rapports n'en étaient pas moins rédigés en chinois et n'étaient pas transmis à la CAD ou à l'équipe des OI. La manière dont la CAD, lorsqu'elle effectuait un examen initial relatif à un résultat d'analyse anormal, était informée de tout rapport supplémentaire qui aurait pu être nécessaire, n'est pas claire. Par ailleurs, ces rapports sont également importants pour discerner des modes de comportements qui pourraient s'appliquer à des sportifs ou groupes de sportifs particuliers et susceptibles de signaler du dopage - une telle situation s'est produite aux Jeux olympiques à Athènes.

L'article 7.4.2 des Standards internationaux de contrôle requiert l'enregistrement des « anomalies ayant le potentiel de compromettre le prélèvement des échantillons ». Il est vrai que l'équipe des OI a conclu qu'elle n'avait observé aucune anomalie de cette gravité, mais elle n'en considère pas moins qu'il devrait être tenu compte de toute erreur avec circonspection et les ACD devraient s'en tenir à un seuil très bas quand ils déterminent ce dont ils doivent rendre compte ou non. Il est concevable que l'application des règles ait pu avoir été compromise dans certaines circonstances si les rapports adéquats n'ont pas été transmis au CAD.

À de nombreuses occasions, et c'est le deuxième point, des personnes entraient et sortaient du poste de contrôle du dopage sans avoir enregistré leur présence. Et, plus préoccupant encore, au moins cinq personnes ont pu aider au prélèvement proprement dit de l'échantillon sans pour autant que leur participation ait été consignée. Dans tous les cas, la personne était absolument en droit de le faire du fait des besoins du sportif, mais ces particularités auraient dû être consignées dans le formulaire de contrôle du dopage, conformément aux articles 7.4.2, 7.4.5 (m) et probablement 7.4.6.

## OBSERVATIONS SUR LE PROGRAMME

Ce qui suit est une description plus détaillée des principales observations dans chaque catégorie du programme observée et évaluée par l'équipe.

### 1. SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET D'INFORMATION (EXTERNE)

#### DESCRIPTION DES SYSTÈMES

Le CIP a diffusé des informations concernant les exigences des règles antidopage, y compris celles relatives aux AUT et aux informations sur la localisation, bien avant les Jeux.

La présence du stand du programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA et, notamment, le fait qu'il était extrêmement bien situé à proximité du réfectoire du village des athlètes, a été l'occasion pour les sportifs d'améliorer leurs connaissances des exigences antidopage. (Très populaire, le programme de sensibilisation a compté la visite quotidienne d'environ 500 sportifs et entraîneurs.)

Les postes de contrôle du dopage proposaient tous des affiches qui résumaient les informations nécessaires dans la salle d'attente et les salles de prélèvement ainsi que diverses brochures : « Abrégé des procédures de contrôle du dopage », « Liste des interdictions 2008 » et « Guide du contrôle du dopage aux Jeux paralympiques ». Au moins un des postes de contrôle du dopage présentait les procédures de contrôle du dopage décrites en plusieurs langues sur des images. Le CPI et le BOCOG méritent des compliments à ce sujet.

En bref le CIP, avant les Jeux, et le BOCOG, dans le respect de ses responsabilités durant les Jeux, ont accompli d'admirables efforts pour que les informations nécessaires soient disponibles.

#### RESPECT DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES - PROBLÈMES RENCONTRÉS

Bien que les règles ne précisent pas spécifiquement les systèmes de distribution des informations, le manque de respect des règles reflète fréquemment et directement le niveau de connaissance des exigences antidopage des sportifs, officiels, médecins et administrateurs des Comités nationaux paralympiques (CNP). Comme déjà signalé, les exigences concernant les dispositions pour l'AUT et les informations sur la localisation des sportifs ne sont pas toujours faciles à comprendre et à respecter, notamment lorsque des questions de langues, de cultures et de ressources peuvent en compromettre la parfaite compréhension et le respect.

Néanmoins, les systèmes en vigueur et la méthode suivie par la CAD de collaboration avec les délégations des CNP suffisaient à prévenir tout manquement dans l'application des règles au point où auraient pu être envisagées des violations de règles antidopage.

Aucun sportif n'a dû être accusé de violation de règles dans des circonstances où une AUT aurait pu avoir été délivrée mais n'existait pas. De même, il a pu être établi, par les rapports fournis aux réunions de la CAD, que le BOCOG pouvait suivre le plan de répartition applicable aux contrôles hors compétition, et que les sportifs désignés étaient localisés et contrôlés.

Ceci continuera d'être une partie difficile du travail de contrôle du dopage dans un proche avenir, et du travail supplémentaire en vue d'améliorer les connaissances et la conformité sera source de valeur ajoutée.

Nombreux étaient les sportifs de toute évidence très familiarisés avec les procédures de contrôle elles-mêmes. Toutefois, un nombre significatif d'entre eux ne l'étaient pas. De manière générale, les systèmes d'information, y compris les instructions données par les agents de contrôle du dopage, tout en présentant quelques faiblesses (décrites ailleurs), étaient généralement très bons et facilement accessibles aux sportifs, une fois qu'ils étaient arrivés aux Jeux.

### 2. SYSTÈMES DE FORMATION ET D'ADMINISTRATION Y COMPRIS TRAITEMENT DES ÉCHANTILLONS ET DE LA DOCUMENTATION

#### FORMATION ET ÉDUCATION DU PERSONNEL

En règle générale le personnel du contrôle du dopage a paru très bien formé et de bons systèmes d'information étaient en place. De même qu'un processus approfondi avait été suivi au préalable, le personnel, de toute évidence, s'est montré dans l'ensemble réceptif aux commentaires que lui adressaient le personnel supérieur du BOCOG durant les Jeux. Ces commentaires ont, parfois, exigé des modifications à des procédures bien assimilées.

Un programme complet d'éducation et de formation avait été mis en place en prévision des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques.

Le BOCOG avait fait le choix objectif de désigner et de former du personnel local pour faire fonctionner le programme, et l'équipe des OI n'a vu qu'une seule personne non chinoise au sein des équipes de contrôle du dopage. Plus précisément, dans tous les cas, les ACD de niveau supérieur étaient médecins, décision politique de ne choisir que des personnes habituées



à appliquer des procédures avec exactitude, comprenant les problèmes médicaux posés (encore qu'ils soient peu nombreux), et aussi plus susceptibles de parler anglais.

Sur un groupe initial de 300 personnes, les 200 ACD sélectionnés avaient dû participer au minimum à un contrôle du dopage dans le cadre du programme régulier de contrôle du dopage chinois. Une formation pratique supplémentaire au début des Jeux a été organisée sur les sites avant le début des compétitions. D'autres formations pratiques ont eu lieu entre les Jeux olympiques et paralympiques, axées sur les exigences et besoins spéciaux des sportifs paralympiques et les problèmes susceptibles de se poser pour ce type de sportifs. La participation de personnes handicapées a permis de donner une réalité à la formation.

Le programme de formation de 18 mois mis en œuvre a permis aux personnes concernées d'être initiées à l'application d'un ensemble unique et complet de procédures formant un tout cohérent. L'inconvénient d'une telle démarche est que si le personnel peut être bien formé, il n'est pas nécessairement aussi expérimenté que les ACD internationaux qui opèrent depuis de nombreuses années dans des situations diverses. De bons ACD disposant de cette expérience peuvent entrer en contact avec les sportifs, les « sentir » et ainsi répondre à leurs attentes et y satisfaire, dans le respect des procédures imposées. Ces compétences peuvent être particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de sportifs paralympiques.

Le ferme engagement à respecter les procédures établies auxquelles ils avaient été formés était évident. En outre, le personnel de contrôle du dopage était prêt à se montrer prévenant envers les sportifs et leurs représentants. L'impression dominante n'en demeure pas moins, cependant, que le personnel se montrait dévoué aux protocoles établis au point de n'être pas toujours prêt à faire preuve du type de flexibilité souhaitable (dans le cadre des règles) pour répondre aux besoins et aux attentes des sportifs.

Les escortes étaient sélectionnées parmi les étudiants universitaires, en fonction de leur connaissance de l'anglais et d'autres langues également, en plus de leur intérêt pour le sport. Elles étaient généralement enthousiastes et diligentes, mais demeuraient de manière typique les membres les plus inexpérimentés du personnel, ce qui a été apparent à certaines occasions.

Les agents de prélèvement sanguin étaient tous des phlébotomistes professionnels qui ont fait preuve de compétences dans leur tâche.

L'équipe des OI ne doute pas que la formation du personnel des agents de contrôle du dopage aux Jeux répondait aux exigences requises.

## PROCÉDURES ET FORMULAIRES

Des procédures complètes détaillées existaient pour l'ensemble du processus de contrôle du dopage, ainsi que pour l'administration pré- et post-contrôles. Les procédures indiquaient toutes les tâches nécessaires à accomplir, y compris une description particulièrement détaillée de ce qui devait être déclaré en anglais et en chinois lors de la notification et du prélèvement d'échantillons. Par ailleurs, la voie hiérarchique et de compte rendu à respecter avait été précisée et bien établie. Les documents décrivant les procédures administratives étaient visibles au bureau du BOCOG et des explications étaient fournies, étant donné que la plupart des procédures n'existaient qu'en chinois. Tous les formulaires utilisés durant le contrôle du dopage avaient été approuvés au préalable par le CIP.

L'équipe des OI a noté que l'identification et l'enregistrement de toutes les personnes présentes durant la procédure de prélèvement d'échantillons ont été parfois inadéquats. Étant donné le grand nombre de fois où du personnel supplémentaire a été nécessaire pour aider des sportifs paralympiques, il semble bien qu'un espace sur le formulaire aurait pu être prévu à cette fin ou du moins que l'instruction de consigner ce fait correctement aurait pu être transmise dès le départ. Le sujet a été abordé par le BOCOG et, des améliorations sont intervenues à mesure que les Jeux se déroulaient.

Un formulaire unique était utilisé pour le sang et pour l'urine, mais les signatures n'étaient pas consignées pour vérifier les détails après le prélèvement sanguin et avant le prélèvement d'urine (ou vice-versa). Étant donné l'ensemble du système, il était difficile de se rendre compte comment cela aurait pu compromettre en pratique la procédure mais, à défaut, le fait que les échantillons étaient prélevés et entreposés temporairement sans vérification formelle de l'identité du sportif n'allait pas sans causer un certain degré d'inquiétude.

Les formulaires de contrôle du dopage utilisés étaient particulièrement longs et un peu fastidieux, et il a été noté à de nombreuses occasions que les informations étaient à peine lisibles sur la dernière copie (celle du laboratoire). Le numéro de l'échantillon était néanmoins toujours clair dans la mesure où la trousse Berek offrait de nombreuses étiquettes qui étaient collées sur chacune des copies du formulaire et sur les autres documents sur lesquels le numéro devait être consigné.

L'équipe des OI ne doute pas que les procédures et documents du contrôle du dopage aux Jeux répondaient aux exigences imposées.



## TRAITEMENT DE LA DOCUMENTATION ET TRANSPORT

Une fois remplis, tous les formulaires étaient vérifiés par le personnel du contrôle du dopage. Dès que tous les échantillons étaient prélevés, les formulaires étaient placés dans les enveloppes destinées aux divers destinataires. Ceci étant effectué, le responsable du site envoyait un fax au laboratoire pour lui transmettre la liste des échantillons transportés.

Le transport se faisait par véhicules blindés avec des gardes armés et le niveau de sécurité était, il faut bien le dire, un peu excessif. L'adjoint du responsable du site et un agent de contrôle du dopage accompagnaient les échantillons au laboratoire.

Au laboratoire, les échantillons et la documentation étaient vérifiés pour s'assurer que tous les échantillons notifiés précédemment étaient présents et accompagnés d'un formulaire de contrôle du dopage.

Les copies de la documentation destinées à l'administration étaient livrées en personne par l'adjoint du responsable du site et l'agent de contrôle du dopage dans le bâtiment du BOCOG adjacent au laboratoire.

Les copies destinées à la CAD et à l'équipe des OI étaient elles aussi livrées en personne le lendemain matin au secrétariat de la CAD. Les copies étaient ensuite transmises au représentant de l'équipe des OI.

L'équipe des OI n'a noté qu'une seule occasion où les formulaires ont été mal assignés (l'équipe des OI recevant les copies destinées à la CAD).

L'équipe des OI ne doute pas que les procédures de traitement des échantillons et de la documentation aux Jeux répondaient aux exigences imposées.

## RAPPORT SUPPLÉMENTAIRES ET NON-CONFORMITÉS

Les formulaires de rapport supplémentaire étaient disponibles pour être remplis par quiconque prenait part aux procédures de contrôle du dopage, comme un élément additionnel au formulaire de contrôle du dopage, ou pour une soumission à part par le personnel de contrôle du dopage.

La définition de ce dont il doit être rendu compte peut être difficile, et des instructions claires devraient être fournies au personnel de contrôle du dopage afin de garantir qu'il sache quand et de quoi il doit rendre compte et toute l'importance d'en laisser l'occasion aux sportifs.

Toute procédure de contrôle du dopage peut être contestée, notamment si un sportif est confronté à une possible infraction de dopage du fait d'un résultat d'analyse anormal. Il est essentiel que toutes les

difficultés et autres incidents intervenant hors de la procédure normale fassent l'objet d'un rapport. Si une procédure de prélèvement est contestée ultérieurement, un rapport faisant état de l'incident est primordial pour fournir adéquatement les détails de ce qui est advenu. Et l'exactitude des informations peut être remise en question si celles-ci ne sont pas consignées immédiatement.

**Non-respect des exigences (voir art. 7.4.2, 7.4.5 (m) et éventuellement 7.4.6 des SIC)**

À plusieurs reprises, l'équipe des OI a observé des incidents qui, bien qu'ils aient été correctement réglés par le personnel du contrôle du dopage, auraient dû faire l'objet d'un rapport détaillé. Deux exemples viennent illustrer ce point :

Un incident est advenu en aviron. Une sportive malade n'a pu retourner au hangar à bateaux où la notification aurait dû se faire. Un membre de la CAD a établi le contact initial avec la sportive et l'a accompagnée jusqu'à ce qu'une escorte désignée se rende sur place pour formellement effectuer la notification. Cette situation délicate qui concernait une sportive particulièrement éprouvée s'est bien déroulée. Cependant, il n'est absolument pas fait référence à cette procédure de notification inhabituelle dans aucun des documents examinés par l'équipe des OI.

Le deuxième exemple est advenu en powerlifting, alors qu'une protestation a été reçue, ce qui a entraîné un changement dans les résultats et également dans les sélections pour le contrôle. La notification de l'un des sportifs a été retirée et le personnel de contrôle du dopage a dû trouver un autre sportif qui avait quitté les lieux. Le sportif a été localisé et a reçu sa notification. De nouveau, la situation a été bien traitée mais l'incident n'a pas fait l'objet d'un rapport officiel transmis au CAD ou à l'équipe des OI.

## 3. PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le Code antidopage du CIP était l'ensemble de règles applicables durant la période des Jeux.

En complément au Code antidopage du CIP, le BOCOG avait élaboré des procédures de contrôle du dopage plus détaillées avant les Jeux. Elles comprenaient quelques variations par rapport aux Jeux olympiques mais, essentiellement, les procédures (selon ce que nous avons compris) étaient les mêmes.

La sélection des sportifs était déterminée et modifiée si nécessaire par la CAD quotidiennement et





transmise au BOCOG. Le CIP a manifesté sa volonté de traiter les sports à haut risque tout en répartissant le nombre de contrôles alloués à tous les sports au programme. En outre, la CAD a montré qu'elle était volontiers prête à reconnaître les circonstances particulières dans lesquelles les contrôles pourraient avoir un impact sur les compétitions, dans l'épreuve suivante notamment et, lorsque cela n'était pas jugé susceptible de compromettre l'intégrité du système, a procédé à des arrangements. La sélection sur les sites (portant presque entièrement sur des sports d'équipe) était principalement traitée conformément aux règles des FI, avec quelques révisions pratiques mises en place par le CIP. Une politique commune concernant les sportifs d'équipe a été adoptée, mais a varié par la suite pour le basketball en fauteuil roulant. Ces questions devraient être bien établies avant le début des compétitions.

Les chiffres des contrôles étaient consignés tous les jours et transmis à la CAD pour examen. L'un des problèmes qui est apparu et qui demande éclaircissements et harmonisation est la manière dont il est rendu compte publiquement des « contrôles ». Pour le profane, le « nombre de contrôles » se réfère au nombre de fois où des sportifs ont été sélectionnés pour le contrôle. Pour ces Jeux, il était de 893 (215 hors compétition, 678 en compétition). Toutefois, dans certains rapports publiés, les chiffres comprenaient pour deux contrôles : les échantillons d'urine et de sang prélevés sur le même sportif (plutôt qu'un seul avec une gamme plus importante de substances analysées). À partir d'un tel calcul, il est possible de parvenir au chiffre de 1 155. L'équipe des OI considère que le premier chiffre est mieux compris et qu'il devrait être utilisé pour représenter le nombre de « contrôles » aux Jeux. De même devrait-il servir de chiffre de comparaison des contrôles par rapport aux autres programmes. D'autres chiffres plus détaillés, par exemple le nombre d'échantillons sanguins, peuvent être ajoutés pour fins explicatives.

Il était initialement exigé des escortes qu'elles notifient les sportifs à leur sortie de la zone mixte, bien que cela ait été modifié par le CIP et le BOCOG dans les premiers jours de compétition pour mieux tenir compte de l'environnement paralympique.

Les postes de contrôle du dopage (PCD) étaient généralement à proximité de l'aire de jeu et des zones mixtes. Ils étaient extrêmement bien conçus, avec des salles d'attente et de prélèvement spacieuses. Chaque poste disposait d'un agent de sécurité chargé du contrôle d'accès qui s'en acquittait diligemment. Dans un nombre restreint de cas, la signalisation aurait pu être améliorée, et généralement elle l'a été après que la question ait été soulevée.

Le personnel de contrôle du dopage était en nombre suffisant et opérait exclusivement sur un seul site. Dans la plupart des cas, les PCD disposaient d'un responsable de site, d'un responsable adjoint, d'un coordinateur d'escortes, d'escortes, d'agents de contrôle du dopage (ACD) et d'agents de prélèvement sanguin (APS). Tout le personnel de contrôle du dopage communiquait par émetteurs-récepteurs radio pour coordonner les notifications, les escortes et la présentation des sportifs aux PCD.

### PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS SANGUINS

Des échantillons sanguins étaient prélevés et analysés pour déceler l'hormone de croissance, les transporteurs d'hémoglobine basés sur l'oxygène (HBOC) et les transfusions sanguines. Une salle et des équipements de prélèvement étaient en place sur tous les sites concernés et observés. Seuls des phlébotomistes effectuaient les prélèvements d'échantillons sanguins.

Toutes les procédures observées ont été réalisées correctement.

L'équipe des OI ne doute pas que les procédures de prélèvement d'échantillons (exception faite d'erreurs isolées et individuelles) ont respecté les exigences imposées.

### CONTRÔLES HORS COMPÉTITION

La majorité des contrôles hors compétition avait été réalisée au moment où l'équipe des OI a débuté ses fonctions, et l'équipe n'a pas observé de prélèvements liés à ce programme. La plupart des contrôles ont été effectués dans le village, utilisant un poste de contrôle du dopage très bien équipé à la polyclinique. Conformément aux rapports soumis au CAD, tous les sportifs désignés pour être contrôlés dans le cadre de ce programme et qui ont pris part aux Jeux ont été contrôlés. Le BOCOG mérite des félicitations pour son efficacité à ce sujet. Les contrôles ciblés de sportifs censés concourir en marathon mais qui n'ont pas pris le départ a fait l'objet d'une enquête, et l'équipe des OI n'est pas sûre que les sportifs aient été ou non finalement contrôlés.

### QUALITÉ GÉNÉRALE

On ne répétera pas assez que la qualité générale du programme antidopage était excellente. Quelques non-conformités au Code antidopage du CIP ont bien été observées mais aucune, d'après l'évaluation des membres de l'équipe des OI, susceptible d'empêcher la poursuite ultérieure d'une violation de règle antidopage. Et s'il y a une critique, c'est que le

nombre disponible de contrôles n'était simplement pas d'une quantité suffisante pour couvrir correctement l'ensemble des séries d'épreuves compte tenu du nombre de classifications. Ce n'est pas la première fois que ceci fait l'objet d'un commentaire des équipes d'OI. Cela étant, il aurait été extrêmement difficile aux sportifs de connaître les épreuves qui allaient faire l'objet d'un contrôle, et la quantité était au moins suffisante pour garantir la prévalence d'une dissuasion significative.

## FORCES

Ce qui suit distingue quelques-unes des forces du programme, sans que cela puisse être tenu pour une liste complète :

- Les membres de la commission antidopage du CIP se sont montrés très actifs, impliqués et visibles dans tous les secteurs du contrôle du dopage et également très prompts à réagir et à conseiller, le cas échéant, pour donner des réponses adéquates lorsque survenaient des problèmes.
- Le BOCOG a fait preuve d'un très bon respect des procédures et, de toute évidence, avait consacré beaucoup de temps et de personnel à ce domaine du contrôle du dopage. Il a accepté les commentaires du CIP et de l'équipe des OI et ajusté ses procédures rapidement et avec cohérence.
- Le poste de contrôle du dopage de la polyclinique a représenté un exemple de bonnes pratiques avec de grands tableaux éducatifs contribuant à l'accueil chaleureux des sportifs.
- Les escortes étaient pour la plupart efficaces et performantes et elles pouvaient se servir d'un carton de traduction avec toutes les informations concernant les notifications en 8 langues. Lorsqu'il a été utilisé, ce carton a très bien fonctionné et a permis de surmonter la plupart des barrières de langues.
- Tous les cabinets de toilette des PCD disposaient de miroirs multiples assurant une vue complète du sportif en tout temps lors de la production de l'échantillon.
- Les ACD, généralement, ont accompli leur tâche avec précision et dans le strict respect des instructions et ont procédé à tous les ajustements nécessaires lorsque des modifications de procédures ont été suggérées et acceptées.
- Les APS se sont montrés efficaces dans leur tâche et, à de très rares occasions seulement, il a été observé que certains d'entre eux ont dû s'y reprendre à plusieurs fois pour percer une veine superficielle.

## SECTEURS À AMÉLIORER OU À RECONSIDÉRER

Les points suivants indiquent quelques-uns des secteurs où des améliorations pourraient être envisagées pour les prochains Jeux. Il convient de noter que la plupart de ces questions ont été portées à l'attention de la CAD et du BOCOG durant les Jeux et que des réponses appropriées ont été fournies.

- Le plan de répartition du CIP était tel que, sur un certain nombre de sites, le PCD a fonctionné pour la première fois un jour qui comptait des finales et des cérémonies de remise de médailles. Ceci signifie que le personnel de contrôle du dopage s'est trouvé potentiellement inactif plus de 2 semaines (depuis le dernier jour des Jeux olympiques jusqu'au premier jour des contrôles des Jeux paralympiques). Il devrait être envisagé d'effectuer des contrôles du dopage avant les finales pour discerner sur le site toute pré-occupation ou problème susceptibles d'être résolus.
- Il n'était pas évident de savoir quel niveau de communication existait entre le personnel de contrôle du dopage et le personnel « sport ». À plusieurs occasions, il a semblé que le contrôle du dopage n'était pas informé suffisamment rapidement des protestations techniques possibles et des décisions qui en découlaient avec l'impact sur la sélection des sportifs pour le contrôle du dopage. L'inefficacité de ce type de communication est intervenue le plus fréquemment (mais pas exclusivement) le premier jour de contrôle sur un site.
- Les escortes avaient le plus souvent pour instruction de notifier les sportifs dès leur sortie de la zone mixte. Ceci a eu pour résultat que sur les plus grands sites (par ex. athlétisme) il s'est trouvé un cas où plus de 40 minutes se sont écoulées avant que le sportif soit notifié, durant lesquelles près de trois bouteilles de liquide ont été consommées. Ceci a été modifié par la suite (sur ce site) afin que le lieu de la notification verbale soit situé avant l'entrée du sportif dans la zone mixte et qu'intervienne ensuite la notification écrite, après la sortie du sportif de la zone mixte.
- À plusieurs occasions, de mauvaises décisions ont été prises pour savoir à quel moment notifier un sportif et, dans un cas extrême, un powerlifter a été notifié dans la zone mixte, alors même qu'il donnait une entrevue à une équipe de télévision.
- L'heure de la notification a été enregistrée comme étant celle de la notification écrite plutôt que celle de la notification verbale, la différence entre les deux impliquant à de nombreuses occasions l'écoulement d'un délai non insignifiant. Sur certains sites, les notifications verbales avaient lieu presque



immédiatement après la fin de la compétition, mais la notification écrite n'intervenait qu'après le passage par la zone mixte lorsque davantage de discrétion était possible. Des discussions ont eu lieu avec la CAD sur la possibilité d'enregistrer la notification comme étant celle où le sportif était pour la première fois informé qu'il était tenu de se présenter au poste de contrôle du dopage, que cela ait lieu par écrit ou verbalement. Toutefois, le CIP et le BOCOG ont estimé qu'il n'était pas souhaitable de modifier la procédure au milieu des Jeux.

- Bien que les escortes pouvaient utiliser les cartons de traduction, il a été observé que les sportifs ne recevaient pas toujours toutes les informations (par exemple sur leurs droits et responsabilités) requises par les SIC. Ceci était particulièrement important pour certains sportifs qui n'avaient jamais eu l'expérience d'un contrôle durant leur carrière sportive.
- Les escortes n'accordaient pas toujours suffisamment d'attention aux mouvements des sportifs et à plusieurs reprises, les ont perdus de vue durant de brèves périodes. Cela posait potentiellement un sérieux problème, mais étant donné que cela ne s'est produit que rarement et qu'à chaque fois cela a été rapidement rectifié, ce n'est mentionné ici que pour référence plutôt que signalé comme un manquement sérieux à la conformité.
- Il a été noté que les interprètes n'étaient pas tenus de s'enregistrer dans le poste de contrôle du dopage. Le CIP a approuvé un changement de procédures, afin que toutes les personnes présentes durant les séances de prélèvement soient enregistrées. Néanmoins, à plusieurs reprises une personne de l'encadrement du sportif qui n'était pas le représentant du sportif désigné a aidé à la transmission de l'échantillon (dans chaque cas avec l'autorisation appropriée du sportif) et ceci n'a pas été consigné dans le formulaire de contrôle du dopage.
- Il a été observé qu'à de très rares occasions seulement des rapports supplémentaires, ou la section des commentaires, ont été utilisés pour décrire les adaptations aux procédures et les irrégularités mineures (cf. commentaires précédents).
- Le contrôle du dopage était lié par sa procédure et pas toujours aussi facile d'accès que possible pour le sportif. Bien que le personnel de contrôle du dopage se soit toujours montré courtois, poli et efficace, il s'est trouvé quelques situations très rares où des adaptations ont été exigées avec un très court préavis (par ex. sportifs non-voyants ne pouvant lire le formulaire de contrôle du dopage) et le personnel de contrôle du dopage s'est montré très réticent à

adapter son propre style et ses manières ou à fournir davantage d'explications au sportif sur le déroulement du processus, afin de faciliter la procédure de contrôle du dopage.

- Nombre d'irrégularités ou de difficultés mineures auraient pu être résolues par le CIP grâce à sa plus grande expérience de l'environnement paralympique, en élaborant et en approuvant les procédures de contrôle du dopage du BOCOG (y compris les critères de sélection des équipes) avant les Jeux. Ceci aurait permis de distinguer les différences entre les Jeux olympiques et paralympiques et permis aux procédures de tenir compte de chaque sport spécifiquement, ce à quoi s'attendre face aux handicaps des sportifs et des sites de ce sport, plutôt que d'imposer une procédure unique à tous les sites.

#### 4. PROCÉDURES POUR L'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Conformément aux dispositions stipulées par le Guide du contrôle du dopage des Jeux paralympiques de 2008 à Pékin, le CIP était la seule autorité antidopage pour tous les sports au programme des Jeux paralympiques de 2008 à Pékin durant la période des Jeux. Cette période a été définie comme courant depuis l'ouverture du village paralympique (30 août) jusqu'à la cérémonie de clôture (17 septembre). Toutes les demandes d'AUT durant la période des Jeux étaient adressées au CIP dans les bureaux du département scientifique et médical du CIP à la polyclinique du village paralympique et étaient traitées par le comité pour l'AUT du CIP.

Les informations réunies sur des activités antérieures et l'observation des procédures pour l'AUT du CIP au cours des Jeux montrent qu'elles ont été effectuées correctement et avec justesse, conformément au Code antidopage du CIP.

Un manque d'informations concernant les procédures pour l'AUT des sports hors CIP doit cependant être signalé, et ce malgré les demandes du CIP aux fédérations concernées et aux CNP. Bien qu'en pratique ceci n'ait signifié rien d'autre qu'une préoccupation administrative et un poids pour les ressources humaines, cela n'en a pas moins représenté une sérieuse faiblesse du système pour le cas où se serait produit un résultat d'analyse anormal pour un sportif encore en compétition, avec un délai dans la communication avec l'organisme concerné.

Ceci témoigne des problèmes structurels associés aux procédures internationales pour l'AUT, mais aussi d'un manquement ou incapacité dans le respect des obligations que le système place sur les Fédérations internationales sportives.

Il ne fait pas de doute que toutes les FI doivent respecter leurs obligations à cet égard pour que leurs sportifs ne soient pas désavantagés. De même est-il clair que si tous les CAUT établis par les organisations signataires du Code utilisaient ADAMS pour enregistrer leurs procédures, nombre des problèmes qui se sont posés seraient résolus.

Pour les détails des délivrances d'AUT ou applicables durant les Jeux, voir annexe 3.

## 5. GESTION DES RÉSULTATS

Le programme ADAMS était le principal outil utilisé, et le laboratoire saisissait ses résultats directement dans ce système. Les résultats pouvaient être facilement retrouvés par le CIP et l'équipe des OI, en fonction des échantillons prélevés.

De même que lors d'expériences antérieures, ADAMS s'est révélé un outil extrêmement utile, et son usage universel par toutes les OAD aurait pour une grande part permis de résoudre le problème d'accès aux AUT dont il a été question ci-dessus.

Quelques légers retards pour obtenir les AUT ont été constatés dans certains cas, mais aucun d'une réelle signification. Les résultats atypiques (rapports T/E élevés dans chaque cas) ne pouvaient pas initialement être suivis de manière adéquate car les résultats de la SMRI n'étaient pas disponibles. Ce problème a été résolu avec l'aide du personnel ADAMS de l'AMA, qui a fourni une aide appréciable au CIP pour que le système fonctionne parfaitement. Il y a eu 14 résultats atypiques portant sur 10 sportifs.

Tous les résultats d'analyse atypiques ont fait l'objet d'un examen initial, et ceux auxquels correspondait une AUT valide (11, valides pour 13 RAA) étaient éliminés à ce stade. Dans les quatre autres cas, qui portaient sur trois sportifs, une fois que l'examen initial a démontré que rien ne venait invalider le résultat, les documents ont été rapidement préparés et transmis personnellement à la délégation concernée par le directeur scientifique et médical. Dans chaque cas, les audiences ont été programmées et tenues le lendemain.

Le comité d'audition était présidé par le président de la CAD et deux autres membres de la CAD complétaient ce comité. Un conseiller juridique de la commission était toujours présent et une aide supplémentaire était fournie par le personnel du CIP.

Les trois sportifs accusés de violations de règles antidopage concouraient dans le sport de powerlifting. Tous les cas ont porté sur des agents anabolisants et, dans chaque cas, le sportif a certifié que l'usage constaté résultait d'une inadvertance.

Toutes les audiences ont été conduites dans la clarté et avec équité, et les sportifs et leurs représentants ont eu toute possibilité de fournir les informations et explications pertinentes. Dans un cas, le sportif a choisi de ne pas assister du fait d'une blessure, mais la commission a ajourné l'audience et requis sa présence lorsqu'elle s'est de nouveau réunie.

L'éventuelle possibilité ou non d'une clémence en faveur du sportif a été soigneusement prise en considération en vertu des dispositions du Code, et des enquêtes minutieuses ont été réalisées auprès des délégations pour s'efforcer d'établir la violation présumée dans tout son contexte et d'étudier s'il y avait motif à enquêter sur le personnel d'encadrement.

Les recommandations au conseil d'administration, dans tous les cas où l'allégation avait été démontrée et qu'une sanction devait suivre, étaient préparées le jour même et précisaient les raisons qui résumaient correctement les facteurs importants dont il avait été tenu compte. Dans chaque cas, les recommandations ont été approuvées intégralement par le conseil et transmises à la délégation concernée dans les 24 heures.

La procédure d'appel interne, qui comprend l'analyse de l'échantillon B, stipulée à l'article 9.9 du Guide du contrôle du dopage du CIP, n'a été demandée par aucun des trois sportifs qui en avaient l'option.

L'équipe des OI estime qu'aucun sportif ne peut prétendre qu'il n'a pas reçu un traitement équitable, et le CIP mérite des félicitations sur sa méthode rapide mais approfondie de traitement de ces cas, avec l'évidente intention d'explorer les circonstances en profondeur plutôt que de simplement rendre une décision.



## ANNEXE 1 - COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

Les membres de l'équipe des OI à Pékin étaient :

**ANNE CAPPELEN (NORVÈGE)**

directrice du contrôle du dopage, Anti-Doping Norway

**NATALIE GRENIER (CANADA)**

coordonnatrice de projet, Standards et Harmonisation, AMA

**DR RÜSTÜ GÜNER (TURQUIE)**

professeur, école de médecine de l'Université d'Ankara, département de médecine sportive

**ANDY PARKINSON (GRANDE-BRETAGNE)**

directeur intérimaire, Drug-Free Sport Directorate, UK Sport

**GRAEME STEEL (NOUVELLE-ZÉLANDE) - PRÉSIDENT**

chef exécutif de Drug Free Sport NZ

## ANNEXE 2

### A. RÉSULTATS D'ANALYSE ANORMAUX

	Échantillons	Sportifs	Avec AUT	VRAD
• Résultats d'analyse anormaux	17	14	11 (pour 13 RAA)	3 (pour 4 RAA)

#### Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques en vigueur pour :

- Formoterol . . . . . 5 (incluant 1 AUT qui s'appliquait à 2 RAA pour la même substance)
- Salmeterol . . . . . 3
- Terbutaline . . . . . 1
- Methadone . . . . . 1 (incluant 1 AUT qui s'appliquait à 2 RAA pour la même substance)
- Indapamide . . . . . 1

#### Violations de règles antidopage (VRAD) commises en relation avec :

- Méthandienone (un sportif a fourni deux échantillons contenant de la méthandienone)
- 19-Norandrosténone
- Boldenone

### B. RÉSULTATS ATYPIQUES

	Échantillons	Sportifs	SMRI négative	VRAD
• Résultats atypiques	14	10	14	0

Tous les résultats atypiques étaient relatifs aux rapports T/E dépassant 4:1



## ANNEXE 3 - RÉCAPITULATIF DES CONTRÔLES AUX JEUX PARALYMPIQUES DE 2008

HORS COMPÉTITION	Urine	EPO	Sportifs	Addit	HGH	HBOC	TS	Contrôle	Échantillons	
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>36</b>	<b>215</b>	<b>31</b>	<b>63</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>317</b>	<b>348</b>	
TIR À L'ARC	2		2					2	2	
ATHLÉTISME	35	16	51	10	21	2	21	95	105	
BOCCIA	2		2					2	2	
CYCLISME ROUTE										
CYCLISME PISTE	10	5	15	1			6	21	22	
S. ÉQUESTRES	2		2	1				2	3	
FOOTBALL À 5	2		2					2	2	
FOOTBALL À 7	2		2					2	2	
GOALBALL	2		2					2	2	
JUDO	11		11	1				11	12	
POWERLIFTING	82	1	83	10	32			115	125	
AVIRON	2	6	8	1	8			16	17	
VOILE	2		2	1				2	3	
TIR	2		2					2	2	
VOLLEYBALL ASSIS	2		2					2	2	
NATATION	10	8	18	3	2		10	30	33	
TENNIS SUR TABLE	2		2					2	2	
BASKETBALL EN FAUTEUIL ROULANT	4		4	1				4	5	
ESCRIME EN FAUTEUIL ROULANT	1		1					1	1	
RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT	2		2	1				2	3	
TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT	2		2	1				2	3	
EN COMPÉTITION	Urine	EPO	Sportifs	Addit	HGH	HBOC	TS	Contrôle	Échantillons	
<b>Total</b>	<b>601</b>	<b>77</b>	<b>678</b>	<b>49</b>	<b>68</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>838</b>	<b>887</b>	
TIR À L'ARC	14		14	1				14	15	
ATHLÉTISME	187	28	215	12	28	28	28	299	311	
BOCCIA	6		6					6	6	
CYCLISME ROUTE	15	12	27	3	5	5	5	42	45	
CYCLISME PISTE	21	7	28	1	5	5	5	43	44	
S. ÉQUESTRES	6		6	1				6	7	
FOOTBALL À 5	6		6	2				6	8	
FOOTBALL À 7	6		6					6	6	
GOALBALL	12		12	1				12	13	
JUDO	44		44	3				44	47	
POWERLIFTING	97		97	7	22			119	126	
AVIRON	12	8	20	1	4	4	4	32	33	
VOILE	4		4					4	4	
TIR	24		24	3				24	27	
VOLLEYBALL ASSIS	8		8	1				8	9	
NATATION	65	14	79	2	4	4	4	91	93	
TENNIS SUR TABLE	14		14	1				14	15	
BASKETBALL EN FAUTEUIL ROULANT	36	6	42	6				42	48	
ESCRIME EN FAUTEUIL ROULANT	8		8	1				8	9	
RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT	6		6	1				6	7	
TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT	10	2	12	2				12	14	
TOTAL	Urine	EPO	Sportifs	Addit	Sang	HGH	HBOC	TS	Contrôle	Échantillons
<b>Total</b>	<b>780</b>	<b>113</b>	<b>893</b>	<b>80</b>	<b>262</b>	<b>131</b>	<b>48</b>	<b>83</b>	<b>1155</b>	<b>1235</b>
TIR À L'ARC	16		16	1					16	17
ATHLÉTISME	222	44	266	22	128	49	30	49	394	416
BOCCIA	8		8						8	8
CYCLISME ROUTE	15	12	27	3	15	5	5	5	42	45
CYCLISME PISTE	31	12	43	2	21	5	5	11	64	66
S. ÉQUESTRES	8		8	2					8	10
FOOTBALL À 5	8		8	2					8	10
FOOTBALL À 7	8		8						8	8
GOALBALL	14		14	1					14	15
JUDO	55		55	4					55	59
POWERLIFTING	179	1	180	17	54	54			234	251
AVIRON	14	14	28	2	20	12	4	4	48	50
VOILE	6		6	1					6	7
TIR	26		26	3					26	29
VOLLEYBALL ASSIS	10		10	1					10	11
NATATION	75	22	97	5	24	6	4	14	121	126
TENNIS SUR TABLE	16		16	1					16	17
BASKETBALL EN FAUTEUIL ROULANT	40	6	46	7					46	53
ESCRIME EN FAUTEUIL ROULANT	9		9	1					9	10
RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT	8		8	2					8	10
TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT	12	2	14	3					14	17
Contrôles payés réalisés en cas de nouveaux records	5		5	1					5	6

Sportifs = Urine + EPO    Contrôles = sportifs +HGH+BT+HBOC    Échantillons = Contrôles + Addit



## ANNEXE 4 - RÉCAPITULATIF DES PROCÉDURES POUR L'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES AUX JEUX PARALYMPIQUES DE 2008

Notes: 1/ Seules les AUT soumises dans le système ADAMS et aussi obtenues de IWAS (Fédération internationale de sports pour amputés et en fauteuil roulant) et ITTF (Fédération internationale de tennis sur table) ont été révisées.

2/ Les chiffres "avant les Jeux" peuvent inclure des sportifs qui n'ont pas participé à Pékin.

3/ Les chiffres relatifs à "avant les Jeux" réfèrent aux AUT délivrées à partir du 10 septembre 2006.

### GESTION DES AUT AVANT LES JEUX PARALYMPIQUES DE 2008 À PÉKIN :

#### Sports du CIP :

En sports du CIP (athlétisme, powerlifting, natation et tir), les approbations d'AUT étaient attribuées conformément à l'article 6 du Code antidopage du CIP. Le CIP acceptait les demandes d'AUT lorsqu'elles étaient soumises avec le formulaire officiel de demande. Le comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) évaluait les demandes et les rejetait ou les approuvait conformément au Standard international.

Les AUT valides et les approbations d'AUTa durant les Jeux paralympiques ont été obtenues par l'équipe des OI par le biais de ADAMS. Le nombre total d'AUT valides et d'approbations d'AUTa délivrées par le comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) s'est élevé à 273. Le CAUT a également approuvé 16 AUT dans des sports non CIP (tir à l'arc : 2, cyclisme : 2, voile : 1, tennis de table : 7, basketball en fauteuil roulant : 4) entre le 10 septembre 2006 et le 21 août 2008. (cf. tableau : 1 et 2).

#### Sports non CIP :

En sports non CIP (tir à l'arc, boccia, basketball en fauteuil roulant, cyclisme, sports équestres, football à 5, football à 7, escrime en fauteuil roulant, goalball, judo, aviron, voile, tennis de table, tennis en fauteuil roulant, volleyball assis, rugby en fauteuil roulant), les approbations d'AUT relevaient de la responsabilité des Fédération internationale de sports paralympique correspondante ou des organisations nationales antidopage.

Durant les Jeux, le CIP n'a pu obtenir la plupart des données d'approbation des AUT ni le nombre total des approbations d'AUT de sports non CIP. Il a été observé que seules trois Fédérations sportives non CIP (escrime en fauteuil roulant, rugby en fauteuil roulant et tennis de table), avaient envoyé leurs données d'approbation d'AUT au CIP. Vingt-cinq AUT ont été approuvées par l'IWAS (Fédération internationale des sports pour amputés et en fauteuil roulant) et 10 AUT ont été approuvés par l'ITTF (Fédération internationale de tennis sur table). Il a également été observé que seuls deux sportifs non CIP avaient envoyé les formulaires

**TABLEAU 1 : Nombre d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques par sport avant et durant les Jeux paralympiques**

	AVANT LES JEUX		DURANT LES JEUX	TOTAL
	CIP	FÉDÉRATION COMPÉTENTE	CIP	
TIR À L'ARC	2	1*	2	5
ATHLÉTISME	101		19	120
BOCCIA			2	2
CYCLISME	2	1**	4	7
SPORTS ÉQUESTRES			2	2
FOOTBALL À 5				0
FOOTBALL À 7			1	1
GOALBALL			3	3
JUDO			3	3
POWERLIFTING	8		5	13
AVIRON			1	1
VOILE	1			1
TIR	15			15
VOLLEYBALL ASSIS			13	13
NATATION	133		8	141
TENNIS SUR TABLE	7	10***	4	21
BASKETBALL EN FAUTEUIL ROULANT	4		5	9
ESCRIME EN FAUTEUIL ROULANT		3****	2	5
RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT		22****	4	26
TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT			1	1
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>37</b>	<b>79</b>	<b>389</b>

\* : FITA (Fédération internationale de tir à l'arc)

\*\*\* : ITTF (Fédération internationale de tennis sur table)

\*\* : UCI (Union cycliste internationale)

\*\*\*\* : IWAS (Fédération internationale de sports pour amputés et en fauteuil roulant)





